

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf.691f06

Tel : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



46 members

Albania
Andorra
Armenia
Austria
Azerbaijan
Belgium
Bosnia and Herzegovina
Bulgaria
Croatia
Cyprus
Czech Republic
Denmark
Estonia
Finland
France
Georgia
Germany
Greece
Hungary
Iceland
Ireland
Italy
Latvia
Liechtenstein
Lithuania
Luxembourg
Malta
Moldova
Monaco
Netherlands
Norway
Poland
Portugal
Romania
Russia
San Marino
Serbia
Slovakia
Slovenia
Spain
Sweden
Switzerland
"The former Yugoslav Republic of Macedonia"
Turkey
Ukraine
United Kingdom

Le Congrès : la démocratie locale russe est-elle en danger ?

Moscou, 14.11.2006 - Lors de sa session d'automne, le Congrès a examiné de nouveaux faits concernant l'autonomie locale en Russie avec différents interlocuteurs. Il demeure préoccupé par un projet de loi actuellement examiné par la Douma. Il estime, comme de nombreux Russes, que s'il était adopté par la Douma, ce projet pourrait être contraire à la Charte européenne de l'autonomie locale à deux égards :

- Si les maires des capitales régionales ou des autres grandes villes n'étaient pas élus mais nommés par les gouverneurs, cela porterait atteinte à l'un des principaux principes démocratiques, à savoir le droit d'élire des conseils locaux consacré à l'article 3.2 de la charte.

- Si les gouverneurs pouvaient s'arroger des compétences incombant aux capitales régionales ou à d'autres municipalités, cette offensive compromettrait le principe consacré dans la charte selon lequel les collectivités locales devraient pouvoir « régler et gérer, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques ».

Il est en outre évident que les municipalités en Russie auront besoin de garanties de l'Etat fédéral pour pouvoir disposer de ressources financières suffisantes correspondant à leurs compétences.

Cela étant, il conviendrait naturellement d'examiner les moyens permettant de faire davantage participer les citoyens à l'administration locale. Les autorités de l'Etat peuvent contrôler la conformité des textes adoptés par les collectivités locales avec la législation en vigueur.

Le Congrès est prêt à engager un dialogue continu avec toutes les autorités de Russie participant à ce débat. Le Conseil de l'Europe et son centre d'expertise pourraient être consultés sur la conformité de tout projet de loi avec la Charte européenne de l'autonomie locale. La commission institutionnelle du Congrès sera priée de se pencher à nouveau sur le suivi de la situation de la démocratie locale et régionale dans la Fédération de Russie.

Contacts presse sur place:

Dmitri Marchenkov, Chef de l'Unité de communication du Congrès

Mobile:+33 (0)6 75 65 03 49 ; dmitri.marchenkov@coe.int

Estelle Steiner, Attachée de presse

Mobile:+33 (0)6 08 46 01 57; estelle.steiner@coe.int